



Le 8 décembre 2020

Info GDSA-29

N° 2020 - 4

L'année 2020 va bientôt se terminer, rythmée par le calendrier grégorien pour l'homme. Les abeilles, elles, vivent au gré des saisons et n'ont pas encore tout à fait pris leurs quartiers d'hiver en ce début décembre ! Le bilan de l'année 2020, généralement plutôt tristounet en matière de production de miel, nous fera dire « ce sera mieux l'année prochaine ! ». Nous avons déjà démarré l'année apicole 2021 et nos colonies sont pratiquement autonomes jusqu'à avril prochain. Pratiquement autonomes car il faudra tout de même s'assurer que les réserves de nourriture soient suffisantes et qu'il n'y ait pas de désordre au rucher suite aux coups de vent.

Concernant les activités du GDSA-29 en 2020, elles ont été largement amputées par l'actualité épidémique de la COVID-19. De nombreuses personnes qui comptaient sur les formations apicoles du GDSA-29 se sont retrouvées en possession d'abeilles et ont dû faire face plus ou moins seules aux difficultés de conduite de rucher et de l'état sanitaire. Il faut espérer que dès le printemps prochain nous pourrions reprendre nos activités au rucher école et rattraper le temps perdu. En attendant les inscriptions sont ouvertes, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site du GDSA-29. Que ce soit en conduite de rucher, en remise à niveau de vos connaissances en sanitaire apicole, vous ne pouvez que tirer du bénéfice d'une formation !

Un autre sujet est l'aide que vous pouvez apporter au GDSA-29. Le bulletin d'info de début octobre en parlait déjà (appel à candidature pour le Conseil d'administration et demande de personnes qui souhaiteraient devenir TSA). Pour le CA, nous venons de réaliser une AG en huis-clos, nous allons donc attendre la prochaine AG qui n'est pas actuellement planifiée. Pour les TSA, il est vraiment urgent maintenant que les personnes intéressées se fassent connaître, tout particulièrement des personnes de l'est et du sud du département. Vous pouvez vous renseigner au 06 76 57 23 09.

Les dates importantes de la vie du GDSA-29 se trouvent sur le site gdsa29.apibreizh.fr, rubrique « Dates à retenir ». Ce site, permet aussi de contacter le GDSA, de poser des questions, de s'inscrire aux stages, de consulter les textes réglementaires, etc.

Le calendrier des stages 2021 est rappelé dans les pages suivantes. Vous y trouverez également des informations importantes sur la déclaration de ruches, les adhésions 2021, les commandes de revues, assurances...

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

André LOZAC'H

Président du GDSA-29

1 DECLARATION DES RUCHES : Avant le 31 décembre 2020

Avez-vous déclaré vos ruches, imprimé et rangé votre attestation de déclaration dans votre registre d'élevage ?

Avez-vous transmis au GDSA 29 votre n° d'apiculteur ? Les n° 99xxxxxx sont des numéros provisoires utilisés par le GDSA pour sa gestion des adhérents. Vous devez nous transmettre un n° en Axxxxxxx ou 29xxxxxx et reprendre ce numéro tous les ans pour votre déclaration à l'administration.

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** la ou les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et la localité où elles peuvent être installées d'autre part (loi 2009-967 du 3 août 2009 et art L.221-1 du code rural et de la pêche maritime, arrêté ministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles modifié). La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Modalités de déclaration de ruches 2020 :

La déclaration 2020 est à réaliser en ligne sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
Mes démarches / exploitation agricole/ déclarer des ruches

Cette procédure permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). Les apiculteurs devront renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie, ou en y demandant une copie du CERFA papier 13995*04 que vous devez compléter, signer et à envoyer à l'adresse :

**DGAL-Déclaration de ruches,
251 rue de Vaugirard,
75732 Paris cedex 15**

En cas de besoin et/ou de renseignements contacter le GDSA sur le site gdsa29.apibreizh.fr, onglet GDSA puis « écrire au GDSA-29 » ou par téléphone 06 76 57 23 09. Nous ferons de notre mieux pour vous renseigner et vous fournir les documents nécessaires.

2 VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale 2020 de l'association s'est tenue le 13 octobre dernier en visioconférence à huis-clos. Vous aviez été conviés par courrier à nous retourner votre pouvoir pour la participation aux votes et poser vos questions, et nous remercions toutes les personnes qui ont répondu. L'AG s'est déroulée selon nos habitudes en évoquant les différents rapports règlementaires suivis de leur validation par vote. Si vous souhaitez relire ces différents rapports vous pouvez les retrouver sur le site à l'adresse <https://gdsa29.apibreizh.fr/UserFiles/InfoGDSA29/2020-info2-mai-annexes.pdf>. Le rapport financier, validé auparavant par 2 commissaires aux comptes, ayant été présenté, nous avons voté pour une augmentation de tarif de la cotisation de 1 € par adhérent (à noter que les quatre départements bretons ont harmonisé leur cotisation de base à 17 €). Nous sommes ensuite passés au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration avec 2 personnes qui se représentaient sur 4. Après les présentations de 2 nouveaux candidats, 173 suffrages (160 pouvoirs) se sont exprimés pour élire Michel Résibois, Deneza Maguer, Johanna Harris et Frédéric Graf. Yves Layec qui reste toujours actif pour l'association n'a pas souhaité se représenter et nous lui adressons un grand merci pour son engagement au CA depuis de longues années.

Suite à cette assemblée générale, le conseil d'administration a enchaîné une réunion pour élire le Bureau :

| | | | |
|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------|
| Président : | André LOZAC'H | Vice-président : | Michel RESIBOIS |
| Secrétaire : | Franck SINGHOFF | Secrétaire adjoint : | Thomas BLANDIN |
| Trésorier : | Bruno PAUGAM | Trésorier adjoint : | Gilbert PIEDNOIR |

Membres : Geneviève ARZUL, Anne BORRY, Gwendal DANSE, Frédéric GRAF, Johanna HARRIS, Deneza MAGUER.

Membres de droit (avec voix consultative uniquement) : la vétérinaire conseil Agnès MENAGE, et un représentant de la DDPP.

Invités : Joël BLAIZE, Gérard BRENAUT, Emile HASCOET, Yves LAYEC, Hervé PERON, Claude SOUBROUILLARD.

Représentant (pour les 4 GDSA bretons) à la Commission apiculture du GIE-Elevage_ADA Bretagne : 1 membre de la section apicole de GDS Bretagne, Bertrand PATIN.

Membres de la section apicole de GDS-Bretagne : André LOZAC'H, Bruno PAUGAM, Gwendal DANSE.

Suppléante : Johanna HARRIS

Responsable assurance : Geneviève ARZUL. **Responsable du rucher école :** Gérard BRENAUT

3 ADHESIONS 2021

Dans ce courrier, vous trouverez le bulletin d'adhésion pour l'année 2021 que vous voudrez bien nous transmettre avec votre règlement **dans les meilleurs délais** à l'adresse ci-dessous :

GDSA-29

Chez André LOZAC'H

20 Rue Jacques Brel

29820 GUILERS

Les cotisations 2021, adoptées lors de l'AG du 13/10/2020 sont les suivantes :

| | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 1 à 50 ruches : | 17 € + 0.50 €/ruche | 101 à 300 ruches : | 37 € + 0.20 €/ruche |
| 51 à 100 ruches : | 27 € + 0.30 €/ruche | > 300 ruches : | 67 € + 0.10 €/ruche |

Le montant de l'adhésion annuelle au GDSA-29 comprend également les cotisations suivantes :

- La cotisation à la FNOSAD : 3 € par adhérent
- La cotisation au GDS Bretagne, section apicole : 3.05 € par adhérent

Au dos du bulletin d'adhésion, se trouve un tableau récapitulatif des tarifs par nombre de ruches. Le nombre de ruches pour lequel vous cotisez servira de référence pour les commandes de médicaments anti-varroa.

Merci de vérifier vos coordonnées indiquées sur le bulletin d'adhésion, de les corriger ou les renseigner.

N'oubliez pas de renseigner votre numéro d'apiculteur !

4 LES REVUES

Le GDSA-29 vous propose des abonnements à des revues apicoles :

- « **La Santé de l'Abeille** » (18 €, 6 numéros). C'est la revue de la FNOSAD et les sujets traités sont très orientés « santé de l'abeille » avec un volet « praticapi ».
- « **L'Abeille de France** » (28,50 €, 11 numéros).
- « **Abeilles & Cie** », (40,50 €, 6 numéros). C'est la revue du CARI, une association apicole belge, reconnue au niveau européen.
- « **Info-Reines** » (35 €, 4 numéros). C'est la revue de l'ANERCEA (Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevages Apicoles)

Pour vous abonner ou renouveler vos abonnements remplissez le feuillet ci-joint, et adressez-le avec votre règlement **avant le 31 janvier 2021**.

5 ASSURANCE DES RUCHES

Compte tenu des problèmes qui peuvent survenir il est préférable d'être assuré pour ses ruches. Ce n'est pas obligatoire mais c'est recommandé. Le GDSA-29 propose à ses adhérents une assurance-ruches GROUPAMA :

D'un montant de **1,19 € par ruche**, elle couvre les risques suivants :

- Responsabilité civile / pollution accidentelle des eaux, promotion et commercialisation, intoxication alimentaire.
- Incendie - tempête (83 € pour la colonie + 83 € pour la ruche), Recours des voisins et des tiers. Franchise 34 €.
- Vols et détériorations : garantie par ruche (83 € pour la colonie + 83 € pour la ruche). Franchise 108 €.
- Protection juridique.

Il est indispensable d'assurer la totalité de ses ruches.

6 CALENDRIER 2021

6.1. ASSEMBLEE GENERALE :

L'assemblée générale 2021 du GDSA-29 n'est pas encore planifiée. Il nous faut attendre l'après covid pour envisager une réunion publique. Nous vous tiendrons au courant d'une date dès que cela sera possible.

6.2. UNIVERSITE D'AUTOMNE :

L'université d'automne 2021 pourrait se tenir courant novembre. S'il y a des thèmes qui vous tiennent à cœur, faites-nous-en part. gdsa29@apibreizh.fr

6.3. LES STAGES :

Si la situation sanitaire le permet, les stages suivants auront lieu au rucher école en 2021. Si nous étions toujours confinés, il nous faudra trouver une solution pour réaliser ce qui sera possible par visioconférence.

a) **« Gérer Varroa en sortant des traitements conventionnels » : 30 janvier 2021**

Ce stage, initialement proposé le 5 décembre, est reporté au 30 janvier 2021.

Limité à 30 personnes, il sera animé par Agnès MÉNAGE et quelques animateurs, et se déroulera au Nivot toute la journée, en salle et au rucher.

Gérer le varroa en "bio " étant moins simple que d'utiliser un traitement chimique, nous vous demandons quelques pré requis pour votre inscription : posséder un NAPI (déclarer ses ruches), avoir au moins 3 années d'expérience de gestion de rucher ou avoir fait un stage sanitaire.

b) **« La cire, son importance » Le 24 avril 2021, nouvelle journée de formation**

Les objectifs de la journée sont : Pourquoi utiliser des cires saines dans ses ruches. La place de la cire dans la ruche. Quid de la qualité de la cire dans les ruches et de la qualité des cires que l'on achète. Mettre en place une stratégie de renouvellement de cires.

Pour la partie pratique : utilisation des chaudières à cire et des gaufriers que le GDSA met à votre disposition.

c) **Initiation à l'apiculture : le 20 mars après-midi, le 7 ou 10 avril, le 21 ou 24 avril et le 19 ou 22 mai 2021.**

Ces 3 jours et demi à la fois différents et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »

samedi 20 mars 2021 après-midi : vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture. Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation.

7 ou 10 avril 2021 : nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

21 ou 24 avril 2021 : Mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transfert d'abeilles d'une ruche dans une autre. Pose des hausses.

19 ou 22 mai 2021 : La vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

**d) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture :
le 3 avril, 17 avril, 15 mai et 29 mai 2021**

Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.

Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

e) Elevage de reines d'abeilles : les 12 et 13 juin 2021.

Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine. On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

f) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 21 août 2021 après-midi.

Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages, les tarifs et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>). Il est possible de s'inscrire en ligne dès maintenant. Ne tardez pas car certains stages sont très demandés.

Pour tous renseignements écrivez au gdsa29@apibreizh.fr .

Si vous êtes intéressé par la mise en place d'autres formations que celles qui vous sont proposées ci-dessus n'hésitez pas à faire des propositions. Nous verrons s'il est possible de les mettre en œuvre.

Faites connaître autour de vous le G.D.S.A. 29 et les formations au rucher école.

6.4. LES REUNIONS DELOCALISEES :

Les réunions délocalisées reprendront certainement avec la fin du confinement.

Ces réunions s'adressent à tous : adhérents ou non du GDSA29, futurs apiculteurs, apiculteurs débutants ou confirmés. Le but est de réunir les apiculteurs d'un secteur pour échanger : (GDSA 29, réglementation, maladies apiaires, mortalités, prédateurs, conduite de rucher, etc....)

Vous souhaiteriez l'organisation d'une réunion dans votre secteur : n'hésitez pas à nous contacter.

7 OMAA

Ce service vous permet de déclarer toute l'année toutes les anomalies suivantes que vous constatez dans vos colonies d'abeilles.

- Suspensions de maladies dont celles classées en DS1 (Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie à déclaration obligatoire),
- Mortalités massives,
- Affaiblissements de colonies,
- Dépopulations.

Guichet unique à contacter 7j/7 : **02 44 84 68 84** ou Mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org

8 TRAITEMENT ANTIVARROA, LE PSE ET LES TSA

Le traitement systématique du varroa est toujours d'actualité et en théorie toutes les ruches d'un secteur devraient être traitées en simultané après la récolte de miel d'été ! S'il est avéré que les mortalités d'abeilles ont plusieurs origines, lorsque des ruches jamais traitées contre le varroa périssent, il est inutile d'imaginer telle ou telle cause : **La varroose suffit à elle seule à faire mourir les colonies !** Donc posséder des ruches et élever des abeilles devrait aller de pair avec le fait de contrôler le varroa, pour ses propres ruches et celles des voisins.

Voici un exemple de stratégie de lutte contre cet acarien parasite :

- si le résultat de chute naturelle de décembre montre plus de un varroa en deux jours, il faudrait faire immédiatement un traitement complémentaire.
- Il est très intéressant de procéder à un retrait de cadre de couvain de mâles (2 fois, avril et mai)
- Il est essentiel de placer un traitement efficace aux alentours du 15 août, suite à la récolte.
- En cas d'usage de lanières, il est important de les recentrer dans le couvain un mois après la pose.
- Il est important de retirer les lanières au terme de la période prévue par l'ordonnance.

Si vous jugez qu'un traitement complémentaire doit être effectué, vous pouvez contacter le GDSA pour obtenir le produit, Apibioxal ou Varromed.

Le GDSA vous propose de récupérer les lanières usagées lors de l'assemblée générale, afin de les éliminer par le moyen ad hoc, respectueux de l'environnement.

Vous le savez certainement, pour pouvoir proposer à ses adhérents des médicaments de lutte contre le varroa, le GDSA-29 dispose d'un agrément de son programme sanitaire d'élevage (PSE). L'arrêté préfectoral d'approbation du PSE actuel est daté du 6 juillet 2018 pour une durée de 5 ans. Le respect de ce PSE dépend de plusieurs paramètres : respect de la réglementation pour la gestion, la traçabilité des médicaments, pour la distribution. Il y a également une visite chez l'apiculteur selon un protocole défini. Ces visites sont faites par des TSA (techniciens sanitaires apicoles) et la vétérinaire-conseil référente du PSE. L'ensemble des adhérents ayant acheté des médicaments doit être visité une fois en cinq ans. **Nous recherchons des personnes volontaires pour devenir TSA**, nous contacter pour tous renseignements.

9 AU RUCHER

9.1. C'EST L'HIVER : SURVEILLEZ VOS RUCHERS :

L'année 2020 se termine. Après la récolte vous avez traité le varroa. Vous avez également évalué vos colonies et puis enlevé les lanières. Les ruches abritent une reine et suffisamment d'abeilles et de nourriture pour passer l'hiver. Votre dernière visite sanitaire d'automne n'a pas révélé de pathologie grave. Une pierre sur la ruche et, dans ces conditions, les chances sont de votre côté pour bien aborder la saison 2021.

De plus vous avez également renseigné votre registre d'élevage, nombre de ruches, mouvements des ruches, réception de déclarations, date de traitement du varroa, ordonnance, comptage varroa, etc. Vous pouvez trouver un modèle de registre à l'adresse :

<https://gdsa29.apibreizh.fr/UserFiles/doc/RegistreElevage-2015.pdf>

9.2. COULEUR DES REINES 2021 :

La couleur de marquage des reines sera le **BLANC**. Il est plus facile de trouver la reine si elle est marquée :

Marquez vos reines !

10 PRET DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 4 chaudières à cire, 2 réchauffeurs de cire, 2 gaufriers manuels. Le GDSA-29 a fait l'acquisition de 2 nouvelles chaudières à cire qui seront disponibles pour l'Est chez Raymond Hélyary à Plourin-les-Morlaix et la seconde dans le Sud-Est chez Johanna Harris à Bannalec.

Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 300 €).

Contacts :

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| Chaudière à cire | 06 70 44 97 77 (Y. Layec) Milizac | 06 21 48 97 02 (R. Hélyary) Plourin-les-Morlaix | 06 28 47 61 33 (G. Piednoir) Quimper | 07 83 68 12 42 (J. Harris) Bannalec |
| Réchauffeur de cire et gaufrier manuel | 06 76 57 23 09 (A. Lozac'h) Guilers | | 06 28 47 61 33 (G. Piednoir) | |

***Le Conseil d'Administration du GDSA-29 vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021***



Pour contacter le GDSA29 :
André LOZACH : 06 76 57 23 09

Site internet : gdsa29.apibreizh.fr
Courriel : gdsa29@apibreizh.fr